

Seneffe, le

0 4 JUIL. 2023



7180 Seneffe

Nos réf.: 1/18/04501 MWA/id - 2023S0 12564

Madame, Monsieur,

Objet: prorogation de permis d'urbanisme construction de deux maisons jumelées 7180 Seneffe

Par la présente, nous avons l'honneur de vous transmettre la décision de Collège communal du **26 juin 2023** marquant son accord sur votre demande de prorogation.

Le permis d'urbanisme délivré le 24 septembre 2018 et donc valable jusqu'au 24 septembre 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Dominique FRANCQ

A NITA TO SENERAL TO S

La Bourgmestre,

Bénédicte POLL

Administration générale

Rue Lintermans, 21 - 7180 Seneffe Tél: 064/52.17.00 - Fax: 064/52.17.05 E-mail: commune@seneffe.be http://www.seneffe.be



Service Urbanisme

Votre correspondante : Marie WAUTERS Rue des Canadiens, 17 - 7180 Seneffe

Tél: 064/52.17.45

E-mail: urbanisme@seneffe.be